

Tableau pour les ERP d'enseignement avec internat)

**LISTE DES CONTRÔLES
ET ENTRETIENS PÉRIODIQUES OBLIGATOIRES**

Type d'installation	Date du Contrôle	Nom de l'organisme agréé ou du Technicien compétent	Observations	Périodicité du contrôle Agent vérificateur
Désenfumage des escaliers (Art. DF10)				1 /an par technicien
Désenfumage des circulations (Art. DF 10)				1 /an par technicien + 1/3ans organisme agréé
Chauffage – Ventilation Climatisation (Art. CH 58)				1 /an par technicien
Production d'eau chaude (Art. Ch 58)				1 /an par technicien
Réfrigération (Art CH 58)				1 /an par technicien
Gaz Étanchéité des canalisations (Art. GZ 30)				1 /an par technicien
Installations électriques (Art. EL 18-19)				1 /an par technicien
Eclairage de Sécurité (Art. EL 18-19 et EC 13-15)				1 /an par technicien
Ascenseurs - Monte-charges (Art. AS 9)				1 /5 ans organisme agréé 1 /an par technicien
Appareils de cuisson Hottes et filtres (Art. GC 21-22)				1 /an par technicien
Moyens de secours fixes et mobiles (Art. MS 73) - Extincteurs - Colonnes sèches				1 /an par technicien 1 /an par technicien
Contrat d'entretien SSI (Art. MS 68)				
Rapport de contrôle SSI (Art. MS 73)				1 /3 ans organisme agréé
Exercices de formation Exercices d'évacuation (Art.MS 51et R.33)				3 /an
Défense Extérieure Contre l'Incendie Bouche Incendie n°.... Poteau d'Incendie Privé n°.... (Art.MS 4 et 6)				1 /an